

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 04 MAI 2021

L'an deux mille vingt-et-un, et le quatre mai, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BARDOS, légalement convoqués, se sont réunis à la salle de cinéma sous la présidence de Madame Maïder BEHOTEGUY, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Henri DIRIBARNE - Geneviève DULIN — Jean-Baptiste LAMOTE — Odette DIBON— CELHAY Martine - LAGADEC Marie-Pierre - ETCHETO Nathalie - BERHOCOIRIGOIN Patrick - TOURATON Elisabeth - DIRIBARNE Lionel - DACHARY Jérôme - OYHENART Joël - BALADE Ramuntcho - DARRIEUMERLOU Aurélie - LEMBEYE Grégory - EYHERABURU Mélanie - BIDART Thibault

ETAIT EXCUSES : DELAGE Véronique

Madame la Maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 20H30.

1. Présentation de l'étude de la préfiguration commerciale du centre bourg (enquête auprès de la population, diagnostic économique et appel à candidatures) par David CORNU de la CCI de Bayonne

Pour faire suite à plusieurs rendez-vous avec la Maire et à l'invitation de cette dernière, David CORNU, développeur éco territorial, interlocuteur des communes, des TPE et PME du Pays Basque en matière de projets commerciaux, présente une proposition d'accompagnement méthodologique (AMO) de la CCI Bayonne Pays Basque pour la définition d'une stratégie commerciale (commerce/service, artisanat, restauration/tourisme, agriculture) sur le Bardos « d'aujourd'hui et de demain » et l'évaluation des enjeux/opportunités des activités commerciales dans le tissu rural.

Il déroule sa présentation en 5 phases :

Il évoque en premier lieu le contexte d'étude (d'importants investissements déjà réalisés et en projet pour affirmer une dynamique commerciale du village ; l'opportunité pour la commune de maîtriser le foncier situé au centre du village et son orientation commerciale ; une offre en établissements satisfaisante mais peut-être insuffisante en m²; la volonté communale de pérenniser une offre de services aux différents types de visiteurs) et les objectifs de l'accompagnement à savoir fournir des éléments d'analyse pour que le Conseil puisse prendre des décisions sur le plan économique (équilibre financier des futures activités commerciales), stratégique (vision à moyen terme sur le positionnement marketing), technique (coordination des différentes parties-prenantes dans la stratégie de dynamique commerciale), préparer et faciliter le recrutement du(des futur(s) exploitant(e)s), sécuriser le lancement de(s) l'exploitation(s).

Il liste les différentes phases d'accompagnement de la CCI et leurs contenus :

- 1/ l'enquête de population réalisée auprès de 800 foyers de Bardos,
- 2/ le diagnostic stratégique et technique du projet de création de la maison Germain,
- 3/ l'étude économique du projet de la maison Germain et de viabilité financière selon plusieurs scenarii de plans d'investissements et des loyers prévus,
- 4/ la recherche des candidats à l'exploitation,
- 5/ l'aide au choix du /des futur(s) exploitant(s)/gérant(s),
- 6/ et l'accompagnement du/des futur(s) exploitant(s).

Il explique la méthodologie proposée comme celle de constituer un Comité de pilotage du projet composé d'élus, un comité de sélection des candidats ainsi qu'une équipe projet composée d'experts qui collaboreront à la définition du projet et à sa mise en œuvre. Puis il énumère les domaines d'interventions utilisés en rappelant que la stratégie de la collectivité doit agir sur tous les leviers d'actions, directs (urbanisme réglementaire et opérationnel) comme partagés (animation, soutien économique, maîtrise des destinations, maîtrise foncière et exploitation...), en lien étroit avec son opérateur de commerce.

Il montre un exemple d'enquête de population et d'appel à candidature pour l'exploitation d'un fonds de commerce, détaille le coût de la prestation proposée et les subventions potentiellement mobilisables, et conclut sa présentation en revenant sur la nécessité d'évaluer pour évoluer, communiquer, fédérer et partager.

Sur la question de la temporalité de l'étude, il rappelle que la date limite de candidature est fixée au 30 octobre 2021.

Sur la question de la zone de chalandise évoquée en terme de temps de déplacement (5 minutes pour la zone primaire comme Bardos, Guiche, Bidache, 10 minutes pour la zone secondaire comme Urt, Briscous, Orègue et 15 minutes pour la zone tertiaire comme Sames, Hastingues, Came, La Bastide-Claïrence et Hasparren), la Maire approuve une enquête à l'échelle de la commune et de ses 800 foyers mais ajoute qu'il ne faut pas s'interdire de penser à 10 minutes à la ronde car aujourd'hui le retour à la consommation en proximité avec un service de qualité est recherché. Bidache et Orègue pourraient être intéressants alors que Guiche et Briscous sont d'emblée écartés car déjà engagés dans une réflexion stratégique commerciale.

Aux questions de Lionel DIRIBARNE sur le pourcentage de retour des questionnaires et sur les commerces ciblés, David CORNU indique que l'on peut escompter sur 10 à 20% de retour et que les commerces privilégiés relèvent souvent du primordial (épiceries) et du lien social (bar, restaurants, marchés...). Ce qui fait dire à Jérôme DACHARY que l'on risque de tomber sur les mêmes demandes que par le passé (pharmacie, banque...).

Martine CELHAY fait un parallèle avec le développement de l'artisanat d'art à La Bastide-Claïrence, celui d'Espelette depuis 30 ans et à l'échelle de la commune celui de Guillaume MARCA dont personne n'aurait imaginé le développement. La Maire ajoute que comme le dit son collègue de Sare, la moitié de la réussite tient à celui qui tient le commerce.

David CORNU précise qu'il faut entendre le commerce au sens large (dès qu'il y a vente de produit et vitrine) et qu'on peut indiquer dans le pré-questionnaire ce que l'on sait déjà qu'on ne pourra obtenir (la pharmacie par exemple). Il revient sur la zone de chalandise et demande au conseil s'il faut l'élargir à la zone 2 voire 3 sans aller au-delà.

Jérôme DACHARY pense que cela ne sert à rien d'aller dans la direction de Bayonne. Lionel DIRIBARNE pense qu'on récupérera beaucoup d'informations dans la zone secondaire : Bidache, Bardos, Orègue.

David CORNU rappelle que, en ce qui concerne la définition de la stratégie et de la vocation future de Bardos, la commune est chef d'orchestre. La Maire demande au conseil son accord de principe sur la démarche.

Elisabeth TOURATON rappelle la précédente enquête sur les commerces et la bibliothèque et pense que la nouvelle permettra de voir l'évolution et ce qui a changé.

Jérôme DACHARY évoque l'intérêt d'un site comme celui de la clinique vétérinaire, stratégique car à équidistance entre Hasparren et Peyrehorade. Henri DIRIBARNE indique qu'une motoculture petit matériel pourrait y trouver sa place. La question de la dangerosité de l'accès chez DOLHEGUY est évoquée (Geneviève DULIN) mais aussi celui de la visibilité des commerces le long de la départementale (Jérôme DACHARY), la nécessité de conserver un buraliste/loto/tabac au bourg (Geneviève DULIN) mais aussi les circuits courts qui ont le vent en poupe actuellement (Elisabeth TOURATON). Jean-Baptiste LAMOTE pense qu'il faut aller vers les points forts du village à savoir ses « spécificités » que sont la santé et le para-médical. David CORNU relate l'accompagnement du repreneur de Chez Odile que la CCI accompagne et rappelle que tout se passe durant les 2 premières années d'exploitation.

Martine CELHAY se souvient de la période où les 2 restaurants étaient fermés et où le bourg était mort tandis que Jean-Baptiste LAMOTE rappelle l'implantation de Carrefour à Urt à une époque où Bardos n'était pas intéressé.

David CORNU indique qu'in fine, il ne faut pas aller vers un conflit d'intérêt, que la communication doit être positive pour avoir beaucoup de candidats, que la stratégie doit être évolutive et prospective, qu'une complémentarité sera à déterminer en fonction de l'évolution de la démographie et de la maîtrise du foncier et que l'objectif de l'accompagnement de la CCI est d'aider la commune à maîtriser.

La Maire conclut les débats en actant l'accord de principe du conseil municipal sur la réalisation de l'étude et le périmètre ciblé, à savoir la zone secondaire avec Bardos, Bidache, Orègue et La Bastide-Clairense. Arraute-Charrritte est évoqué mais non retenu.

2. Approbation du compte rendu du 06 avril 2021

Le compte rendu du 06 avril 2021 est approuvé à l'unanimité.

Pour : 18 voix

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Non votants : 0

3. Remerciements de l'ADM06

La Maire fait part du courrier de remerciements de l'ADM06 qu'elle a reçu cette fin mars pour la solidarité et le soutien financier dont la commune a fait preuve à la suite de la tempête Alex des 2 et 3 octobre 2020.

4. Création d'un poste d'adjoint technique à temps complet pour intégration directe

Il est proposé au Conseil municipal de créer un emploi permanent d'adjoint technique à temps complet à compter du 1er juillet 2021, afin de mettre en adéquation les missions d'un emploi permanent d'adjoint d'animation à temps complet assurant les missions d'entretien des bâtiments communaux avec le cadre d'emplois correspondant (cadre d'emplois des adjoints techniques).

La création d'un poste d'adjoint technique à temps complet pour intégration directe est approuvée à l'unanimité.

Pour : 18 voix

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Non votants : 0

5. Procédure de signalement et de traitement d'actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes pour les agents

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'adhérer au nouveau dispositif de signalement qui a pour objet de recueillir les signalements des agents qui s'estiment victimes d'un acte de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes et de les orienter vers les autorités compétentes en matière

d'accompagnement, de soutien et de protection des victimes et de traitement des faits signalés, ainsi que les signalements de témoins de tels agissements ;

- de confier la fonction de Référent Actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes au Référent déontologue, laïcité et Alertes éthiques désigné par le Président du Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques, à savoir Mme Annie FITTE-DUVAL, Maître de conférences en droit public à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour.

La convention référent actes de violence, de discrimination, de harcèlement et 'agissements sexistes est approuvée à l'unanimité.

Pour : 18 voix

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 1

Non votants : 0

6. Annulation de loyers professionnels communaux

Il est proposé au Conseil municipal d'approver l'annulation des loyers professionnels de mai 2021 de 2 commerces dits « non essentiels », obligés à ce jour de suspendre leur activité pour cause de nouveau confinement : celui d'Inaia Esthétique et celui de l'organisateur de spectacle Rémi DURCOS.

L'annulation d'un mois de loyer pour 2 professionnels dont les commerces sont dits « non essentiels » est approuvée à l'unanimité.

Pour : 18 voix

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Non votants : 0

7. QUESTIONS DIVERSES

Divers

- A propos de la demande de François RADUREAU d'AXIANS d'installation d'une antenne-relais ORANGE à Bardos, présentée en séance du conseil municipal le 06 octobre 2020, évoquée en questions diverses lors des séances du 06 février et du 09 mars 2021 et dont l'état d'avancement a fait l'objet d'une nouvelle présentation le 06 avril 2021 par Corinne MARTY, en charge du déploiement des antennes relais ORANGE sur le 64, la Maire s'enquiert des réflexions des conseillers. Elle relate ses démarches auprès de ses collègues du Pays de Bidache et indique que les montants de redevance sont variables (8000€ à Guiche –à se refaire préciser si pour 1 ou 2 antennes -, 500€/antenne FREE à La Bastide-Clairense), qu'elle a réinterrogé M. RADUREAU à ce sujet et qu'elle lui a renvoyé sa convention de mise à disposition « toilettée » par l'APGL. Elle ajoute lui avoir exprimé son mécontentement quant à la présentation d'ORANGE lors de la réunion d'avril durant laquelle il lui a fallu « arracher » toutes les informations.

Pour conclure elle demande aux conseillers si la commune devrait donner son accord à l'installation d'une antenne haute et visible sur un site situé en plein cœur de bourg moyennant une redevance annuelle supérieure à la dernière proposition revalorisée à 3500€.

Le conseil valide l'implantation d'une antenne relais ORANGE, dans l'intérêt de l'amélioration de la couverture ORANGE en centre bourg élargi, à condition de revoir encore le prix de la location.

Comme dit une correspondante des élus de la structure Fibre 64 : « Soit on prend le train, soit on refuse d'évoluer mais le train va passer quand même!».

- Henri DIRIBARNE fait un point sur les travaux de voirie projetés par la société SOBECA pour le compte de BOUYGUES OPERATEUR en vue de compléter le maillage fibre optique de BOUYGUES entre St-Jean-de Luz et Pau. Il indique que la commune est concernée par 3 tronçons, le chemin du Moulin neuf d'Urt, la route d'Ithursarry ainsi que la départementale 936 entre elles 2. Il propose d'autoriser un passage en tranchée ouverte sous accotement le long de la première et de prescrire un passage en fonçage sous voirie le long de la route d'Ithursarry ainsi qu'une remise en état sur toute la largeur de voie. Le Conseil valide.
- Geneviève DULIN fait un point sur la mise en place sur demande de l'ARS d'un réseau de surveillance entomologique du moustique tigre dont elle a été désignée référente sur la commune. Elle indique que 3 pièges-pondoirs ont été installés cette fin avril à Bardos, au lieu-dit Erdizka, Oxarango et Lambert. La société ALTOPICTUS est chargée d'en surveiller l'évolution (visites mensuelles jusqu'en novembre).
- La Maire informe les conseillers de la demande de la société Pizza 64 distribution de Cambo-les-Bains d'installer un distributeur automatique de pizzas fraîches et artisanales. L'ensemble des conseillers émettent un avis défavorable à cette demande.
- La Maire rappelle les consignes relatives à la vaccination des membres des bureaux de vote et des fonctionnaires municipaux mobilisés lors du double scrutin des 20 et 27 juin 2021. Odette DIBON se propose de prendre les rendez-vous pour chacun sur Doctolib. Lionel DIRIBARNE, Marie LAGADEC, Henri DIRIBARNE, Maïder BEHOTEGUY, Patrick BERHOCOIRIGOIN, Jérôme DACHARY, Ramuntcho BALADE et Gregory LEMBEYE s'inscrivent sur la liste. La Maire précise que chacun devra se présenter au centre de vaccination muni d'une attestation de la Mairie qui leur permettra d'être vacciné en priorité quel que soit leur âge.
- Henri DIRIBARNE expose
 - ✓ le programme voirie 2021 et liste les chemins sur lesquels il s'est rendu en compagnie du responsable technique Julien PASCOUAU pour un état des lieux (chemins les plus abimés à savoir celui de Xorhobi, d'Aztegi, d'Etxezahar, de Perü, de Taulari et de Gorant) ;
 - ✓ les devis obtenus pour un broyeur de branches auprès d'Agrivision (broyeur d'occasion 8H repris à la commune de St-André-de-Seignanx à 12 960€) Ithursarry (broyeur neuf à 16 680€) ainsi que celui de Gassuan qu'il propose de retenir (broyeur neuf plus complet puisque disposant d'un tapis d'aménée en plus à 15 540€) ;
- La Maire informe :
 - ✓ que la commune ne sera pas aidée au titre de la DETR 2021 en ce qui concerne le projet de rénovation et d'amélioration du complexe sportif du stade car le projet n'est pas suffisamment avancé (projet en phase programmatique et non en phase de travaux) ;
 - ✓ que 2 bénévoles Bardoztars ont répondu à l'appel à bénévoles du pôle du Pays de Bidache et du Syndicat des Mobilités pour l'expérimentation des mobilités à la demande en Pays de Bidache et vers Peyrehorade (conduite sur de petits trajets jusqu'à l'arrêt de bus et jusqu'au marché de Peyrehorade) ;
 - ✓ que l'association CO-B, gestionnaire du tiers-lieu Margaitanea, a obtenu une subvention de la région d'un montant de 30 000 € qu'il conviendra d'utiliser à bon escient (la réflexion sur le devenir de l'atelier, l'agencement de l'espace ouvert en box et l'isolation phonique pourraient être des pistes à étudier avant de faire faire des devis).
- Martine CELHAY :
 - ✓ évoque les animations autorisées qui se dérouleront sur le parking du VIVAL dans le cadre de l'édition très particulière d'Herri Urrats 2021 samedi 09 mai de 9 à 12H (vente de café, boissons fraîches, bières, viennoiseries, pâtisseries, accessoires de SEASKA) ;
 - ✓ réitère sa demande d'un panneau d'interdiction poids lourds sur le chemin de Beterbide ;
 - ✓ rappelle que les élus sont attendus à Banca par Pascal DARRIEUMERLOU. La Maire explique que cela ne peut se faire dans les conditions sanitaires actuelles car l'objectif est un déplacement du conseil au complet. Jean-Baptiste LAMOTE, adjoint à l'animation, organisera cette sortie lorsque les conditions re-permettront le déplacement d'un groupe de plus de 10 personnes.

- Odette DIBON fait un point :
 - ✓ - sur la 1ère formation mise en place dans le cadre de la convention France Alzheimer qui s'est déroulée le 22 mai de 9H30 à 11H (6 aidants inscrits) ;
 - ✓ sur la convention Contrat de progrès, les actions mises en place (tampons, signalétique...) et appelle aux idées. La Maire fait une proposition de rédaction d'un livret de famille en basque à l'instar de celui de Biarritz qui a nécessité 6 mois de travail.
- La Maire relate la visioconférence qu'elle a suivie sur le thème de la gestion des eaux pluviales (le travail à la récupération de toutes les eaux pluviales, les subventions existant pour la rénovation des réseaux, l'objectif de dés-imperméabilisation et de limitation des inondations, la responsabilité à l'échelle de la commune ainsi que la réflexion à inscrire sur le PLU). Jérôme DACHARY évoque l'exemple d'Arbonne dont l'aménagement paysager a très mal vieilli.

♦ ♦ ♦

Madame la Maire rappelle la date du prochain conseil municipal le 08 juin 2021.

Madame la Maire clôture les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 23H30.

La Maire,

Maïder BEHOTEGUY

